



Charges locatives et avocat

Par **fee03**, le **21/01/2008** à **21:30**

Bonjour,

Nous sommes locataires et nous avons besoin de consulter un avocat pour régler un problème de charges locatives qui perdure depuis trois ans avec notre agence immobilière. Les gestionnaires refusent de nous présenter les pièces justificatives des dépenses (factures, contrats) qui doivent être tenues

à la disposition du locataire pendant un mois à compter de l'envoi du décompte. Nous subissons des augmentations de charges non justifiées.

Nous ne sommes pas redevables des impôts sur le revenu. Pouvez-vous nous indiquer les démarches à suivre pour avoir un bon avocat s'il vous plaît.

Existe-t'il des forfaits chez les avocats pour défendre notre dossier.

Pouvons-nous bénéficier d'une première entrevue gratuite pour une première expérience ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse.